

Salle de quartier de Montrapon - Restructuration ancien réfectoire Brossolette - Approbation du projet - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La vétusté des salles associatives de Montrapon et la nécessité de créer des espaces supplémentaires pour les activités de la Maison de Quartier de Montrapon Fontaine Ecu sont à l'origine de cette opération qui s'articule autour de l'actuel bâtiment réfectoire de l'Ecole Brossolette.

En effet, l'actuel réfectoire, assez ancien, et de surcroît à l'écart de l'école va réintégrer cette dernière à la faveur de cette opération. Un des préaux de l'école a été entièrement rénové et équipé pour recevoir le réfectoire. Les travaux sont terminés depuis fin avril 2006 et tous les enfants y compris les enfants handicapés sont accueillis depuis dans un même espace, neuf et adapté aux besoins.

Les locaux laissés vacants par le transfert du réfectoire vont être rénovés et restructurés en vue d'aménager un espace associatif.

En raison d'un appel d'offres avec des lots infructueux, l'aménagement de la salle de quartier n'a pu être engagé à l'automne comme prévu initialement dans la délibération du 6 avril 2006.

Une nouvelle consultation prenant en compte un complément de programme et l'évolution des coûts des travaux du bâtiment a été lancée pendant l'été. Le complément de programme concerne la mise en place de deux portillons pour limiter les accès, la mise en place d'écrans anti-vue en limite de propriété afin de répondre aux demandes des riverains, et un traitement phonique performant sur l'enveloppe du bâtiment.

La livraison des locaux est envisagée au mois d'avril 2007.

Estimation de l'opération

La nouvelle enveloppe financière s'établit à **550 000 € TTC** (hors mobilier) qui se décompose comme suit :

Déplacement réfectoire (travaux terminés)	122 000 € TTC
Restructuration existant (Salle Quartier) y/c AMO	410 000 € TTC
Complément programme (portails + écrans)	18 000 € TTC

L'ensemble des travaux sera réalisé en maîtrise d'œuvre interne par la Direction des Bâtiments.

Échéancier prévisionnel de l'opération :

- Consultation des entreprises - Ouverture des plis : 15 septembre 2006
- Choix des entreprises : 29 septembre 2006
- Notification des marchés d'entreprises retenues : octobre 2006
- Démarrage de chantier: novembre 2006
- Livraison de l'équipement : avril 2007

Plan de financement:

Des dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales sur la base du projet approuvé lors du Conseil Municipal du 6 avril 2006.

Les dépenses sont imputées au chapitre 23.422.2313.5008.33000 aux budgets 2006 et suivants.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus, le coût et l'échéancier prévisionnels,
- inscrire les subventions en recettes par décision modificative, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux imputations 13.422.1323/1328. 5008.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.